

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Établi entre

L'État, représenté par le Préfet des Yvelines, Monsieur Jean-Jacques BROT,

et

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse », représentée par sa présidente Madame Anne GRIGNON,

Mots de la Présidente

Elaboré par la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse en partenariat avec les services de l'Etat, le nouveau contrat de relance et de transition écologique exprime la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de cohésion territoriale : réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, maillage fin de liaisons douces cyclables et pédestres, développement des mobilités du futur, accompagnement du développement touristique, valorisation de l'économie locale, soutien à l'alimentation et l'agriculture durables, telles sont les priorités fixées par les acteurs du territoire pour les 6 prochaines années.

Ayant pour fondement la mobilisation de tous les acteurs territoriaux, privés et publics - collectivités, entreprises, associations, citoyens -, au service d'un même projet de territoire, ce contrat a vocation à regrouper l'ensemble de leurs initiatives pour leur donner sens, cohérence, lisibilité et visibilité. Aussi, le contrat a vocation à vivre, à évoluer, par l'ajout ou la modification des actions conduites par l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction du projet de territoire.

Colonne vertébrale du partenariat entre l'Etat et les acteurs du territoire de la Haute Vallée de Chevreuse, ce contrat constituera une sorte de « label » permettant d'offrir une lisibilité au territoire pour les demandes de financements, et une opportunité pour la Communauté de communes de bénéficier d'un « guichet unique » de l'Etat.

Les élus de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse sont pleinement engagés pour la réussite de cette nouvelle relation partenariale au service de la transition écologique et de la cohésion du territoire.

Mots du Préfet

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté de communes de Haute vallée de Chevreuse, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de Haute Vallée de Chevreuse, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'Etat apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'Etat et la Communauté de communes de Haute vallée de Chevreuse.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'Etat à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

INTRODUCTION

Le Gouvernement propose que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat. Il vous appartient à cet effet d'engager, dès à présent, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Proposée aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains, ultramarins, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance.

2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

3. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Le dispositif des CRTE proposé par l'Etat aux intercommunalités dans la continuité des actions existantes et des priorités issues des comités interministériels aux ruralités, doit permettre, sur l'ensemble de la période de contractualisation (2021-2026) de :

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire;
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Le CRTE a plusieurs vocations :

- Regrouper l'ensemble des démarches contractuelles comme les programmes de PCAET, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Maisons France Service, le Programme Alimentaire Territorial...
- Partager les projets du territoire, et leur donner de la visibilité afin d'apporter de la synergie
- Faire connaître les dispositifs de l'Etat et des opérateurs, en fonction des projets du territoire
- Bénéficier de financements spécifiques au contrat CRTE
- Permettre un suivi et un accompagnement des collectivités dans le temps, de la part de l'Etat

Le CRTE permettra de s'assurer de la synergie entre les projets communaux mais n'a pas vocation à créer un arbitrage de la part de l'EPCI sur les projets communaux.

L'État accompagnera les projets de l'intercommunalité et de ses communes membres au travers des dotations classiques comme la Dotation de Soutien à l'Investissement local, la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ainsi que des autres fonds disponibles au travers de financements ministériels, d'appels à projets, de l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire...

Le plan de relance démarré en 2020 est un programme de soutien aux entreprises et aux collectivités territoriales ainsi qu'un accompagnement des jeunes dans l'insertion à l'emploi avec le programme 1 jeune - 1 solution.

Un partenariat a été mis en œuvre entre l'État et la Région afin de proposer des mesures de soutien aux entreprises afin de faire face à la crise sanitaire de la Covid 19 au travers des fonds de soutien aux entreprises, du fond résilience, des prêts garantis de l'État. Ces mesures sont également accompagnées de soutien à la mise en place de chômage partiel et d'allègement en termes de charges fiscales et sociales. De nombreux appels à projets dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile, de l'agriculture de l'économie circulaire et de la transformation numérique sont créés afin d'aider les entreprises à proposer des solutions innovantes dans ces domaines.

Pour les collectivités territoriales : la Dotation de Soutien à l'Investissement local permet à l'État de pouvoir accompagner les collectivités dans leurs investissements en matière de rénovation thermique de leurs bâtiments publics notamment avec le programme « DSIL exceptionnelle rénovation thermique ».

Certaines communes de la CCHVC ont pu bénéficier de cette aide en 2020.

Le contrat conclu avec la Communauté de communes doit donc permettre à celle-ci de structurer son action et de favoriser la coordination entre les partenaires du territoire, pour traiter les enjeux que rencontrent les communes rurales de l'intercommunalité et accompagner les projets identifiés sur la durée du contrat.

1. LE PROJET POLITIQUE DE LA CCHVC

Ce projet politique est issu :

- des attentes prioritaires des habitants, identifiées par l'étude CSA de 2012 ;
- des points de convergence des programmes municipaux des communes membres lorsque ceux-ci relèvent des compétences de la CCHVC ;
- des obligations réglementaires à mettre en œuvre par les communautés de communes dans les années à venir ;
- des enjeux du territoire tels que : l'arrivée du Grand Paris, l'augmentation de la pression foncière, etc.

Il porte les ambitions suivantes :

- Préserver et valoriser la qualité de vie, le patrimoine et l'environnement du territoire, composé de petites communes à l'identité rurale et de communes plus développées ;
- Tendre vers une stratégie et une politique d'urbanisme commune dans la perspective des PLUI ;
- Améliorer les transports en Vallée de Chevreuse en développant un panel de mobilités douces et les infrastructures associées ;
- Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition énergétique ;
- Soutenir le commerce et les entreprises locaux, et accompagner la vocation touristique de la Vallée tout en maîtrisant les nuisances éventuelles ;
- Soutenir une programmation sportive et culturelle d'intérêt communautaire ;
- Offrir des services ou aides complémentaires à ceux des communes aux habitants du territoire ;
- Fédérer les habitants autour d'une identité de territoire reconnue, cœur historique du PNR.

Pour atteindre ces ambitions, la CCHVC continuera de façon opérationnelle à :

- Mutualiser les moyens humains et techniques pour en optimiser les coûts et l'efficacité (urbanisme, police municipale, maintenance du parc informatique) ;
- Mettre en place des outils commun (ex. espace de travail partagé) ;
- Faire vivre le site internet et créer des supports de communication ;
- Répondre aux habitants / accueil. (Ex. subventions frelons, chenilles) ;
- Rechercher des subventions ;
- Piloter les appels d'offres communautaires ;
- Superviser le suivi technique sur le terrain (ex. entretien chemins d'intérêt communautaire) ;
- Organiser des réunions et événements « politiques » (ex. lutte contre les nuisances sonores) ;
- Tenir les obligations légales et financières : budget, suivi financier, votes divers.

Les documents de planification, pour porter le projet politique de la CCHVC

Préparer le passage à un PLUI à horizon 2026 :

- Créer un service d'urbanisme intercommunal ;
- Faire un état des lieux des PLU pour identifier les points de convergence ;
- Faire un état des lieux des ressources actuelles des communes en la matière : agents instructeurs, prestations, logiciels etc. ;
- Préparer la mise en conformité : travailler à un PADD commun, à des objectifs et des règles communes à partir des PLU existants.

Élaborer un PCAET (lancement du PCAET en 2021) :

Le Plan Climat Air Energie, (PCAET) est un document de planification à la fois stratégique et opérationnel, qui permet de mettre en lumière les enjeux climat-air-énergie sur le territoire, et les actions à mettre en œuvre. Il implique une coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire, et s'articule avec les documents d'urbanisme et de planification, ainsi qu'avec les démarches de développement durable.

Le PCAET de la CCHVC abordera à minima les thématiques suivantes :

- Rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaires), rénovation de l'éclairage public
- Développement des énergies renouvelables
- Mobilité durable
- Agriculture et alimentation de proximité
- Valorisation du cadre de vie, et mise en valeur du patrimoine paysager et naturelle
- Gestion économe des sols
- Gestion des déchets
- Sensibilisation des habitants
- Adaptation au changement climatique (renaturation, limitation des espèces invasives, gestion de la ressource en eau, biodiversité)

2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

2.1 Les compétences intercommunales

Les compétences de l'intercommunalité sont les suivantes :

A) Les compétences obligatoires

1/ Aménagement de l'espace communautaire

Elaboration, révision et suivi du schéma de cohérence territoriale et des schémas de secteurs éventuels.

2/ Action de développement économique

2.1 Conduite d'actions de promotion et de communication d'intérêt communautaire visant à développer l'attractivité économique et touristique du territoire.

2.2 Très haut débit

La communauté de communes est compétente :

- En matière d'études, de création, de déploiement et de mise à disposition d'infrastructures « très haut débit » sur le territoire,
- Pour établir et exploiter sur le territoire de la communauté de communes de la haute vallée de Chevreuse des infrastructures et des réseaux de communications électroniques pour des déploiements d'initiations publiques,
- Pour acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants.

B) Les compétences optionnelles

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,
- Création, aménagement et entretien d'itinéraires de circulations douces d'intérêt communautaire.

C) Les compétences facultatives

1/ Action sociale

- Création et animation d'un observatoire communautaire de la petite enfance,
- Création et animation d'un observatoire communautaire des personnes âgées.

2/ Voiries, transports et déplacements

- Création d'un observatoire communautaire des déplacements,
- Déclinaison du plan de déplacement urbain,
- Développement de l'offre de transports à la demande.

3/ Organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire

2.2 Principales caractéristiques du territoire

Située dans le département des Yvelines (78) en région Île-de-France, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse regroupe les communes de : Chevreuse, Choisel, Dampierre en Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse.

La CCHVC abrite une population de 25 826 habitants (source INSEE 2020) qui a été multipliée par deux depuis les années 70.

Évolution démographique du territoire communautaire tel qu'existant au 1^{er} janvier 2020

1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
13 656	17 989	21 014	21 918	24 542	25 321	25 139	25 276

Répartie dans les communes de la façon suivante :

Nom	Population (dernière pop. légale)
Chevreuse	5 647
Choisel	551
Dampierre-en-Yvelines	1 030
Le Mesnil-Saint-Denis	6 814
Lévis-Saint-Nom	1 601
Milon-la-Chapelle	286
Saint-Forget	495
Saint-Lambert	449
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	7 810
Senlisse	495

2.3 Plan du territoire

Les dix communes du territoire



La CCHVC est située au cœur du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse.

La **Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse**, a été créée au 1er janvier 2013 dans le cadre du précédent Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de 2011 ; de plus, trois de ces communes sont incluses dans l'unité urbaine de Paris, il s'agit de Le Mesnil-Saint-Denis, de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Elle est incluse dans le périmètre du Schéma Directeur Régional d'Île-de-France ainsi que dans celui de la Charte du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse.

Ces dix communes du bassin de l'Yvette forment un territoire géographique cohérent, fortement rural et boisé, constituant le nord-ouest du PNR de la Vallée de Chevreuse. Elles doivent faire face aux mêmes enjeux d'aménagement durable du territoire, avec une importante pression foncière sur les espaces naturels agricoles et forestiers du fait de sa localisation économique privilégiée, de son cadre de vie et de la richesse patrimoniale de son périmètre.

Par ailleurs, les paysages de la vallée de Chevreuse bénéficient d'une grande renommée. Structurés par un éventail remarquable de sites historiques prestigieux, ils comportent une mosaïque de paysages verdoyants où s'harmonisent massifs forestiers, plateaux agricoles et vallées escarpées. À travers le parcellaire, la diversité des cultures, les haies et les brise-vents, les terrasses et aménagements, les terres agricoles mettent en perspective ce paysage.

La communauté est desservie à son extrémité ouest par le réseau ferroviaire grâce à la gare **RER de St Rémy-lès-Chevreuse**. Les gares SNCF de Coignières, la Verrière et les Essarts le Roi, bien que situées hors de son territoire lui servent aussi de gares de rabattement. Un réseau bus développé existe pour permettre aux habitants de se déplacer. Ce secteur est donc fortement irrigué en moyens de transport en commun qui a été renforcé récemment par la mise en œuvre du Transport A la Demande (TAD) de l'EPCI avec Île-de-France -Mobilités.

Par ailleurs, cet ensemble de communes est très spécialisé d'un point de vue socio-économique. Sa population est principalement composée de cadres, professions indépendantes et de retraités à hauts revenus. Le revenu médian est élevé. Ce territoire a une situation socio-économique privilégiée, à proximité du pôle d'emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2.4 Les indicateurs de transition écologique sur la CCHVC

La CCHVC est un territoire à **prédominance rurale avec peu d'industrie**. Le résidentiel est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 47 % des émissions. Il est suivi par le transport routier avec 33 % et le tertiaire avec 12 %.

Ces émissions sont en partie la traduction de la **consommation énergétique** des différents secteurs. Le résidentiel absorbe 58% des énergies consommées sur le territoire. En cumulant avec le tertiaire, le bâtiment (résidentiel + tertiaire) atteint 76 % des consommations énergétiques.

Si le tertiaire affiche une légère baisse depuis 2010, les consommations du résidentiel stagnent. Ramenée à l'habitant, la consommation annuelle du résidentiel atteint 9,7 MWh en 2018 contre 7,3 MWh dans les Yvelines, avec une augmentation de 1% depuis 2010 (-2,5% pour les Yvelines). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat, comme le desserrement des ménages et des surfaces d'habitation plus importantes.

Un autre facteur contributif sur lequel il est possible d'agir concerne le **mode de chauffage**. 11% des logements étaient ainsi chauffés au fioul en 2017 (1 139 logements) en baisse de 10% depuis 2012. La moyenne yvelinoise est de 7,5% pour une baisse de 18%.

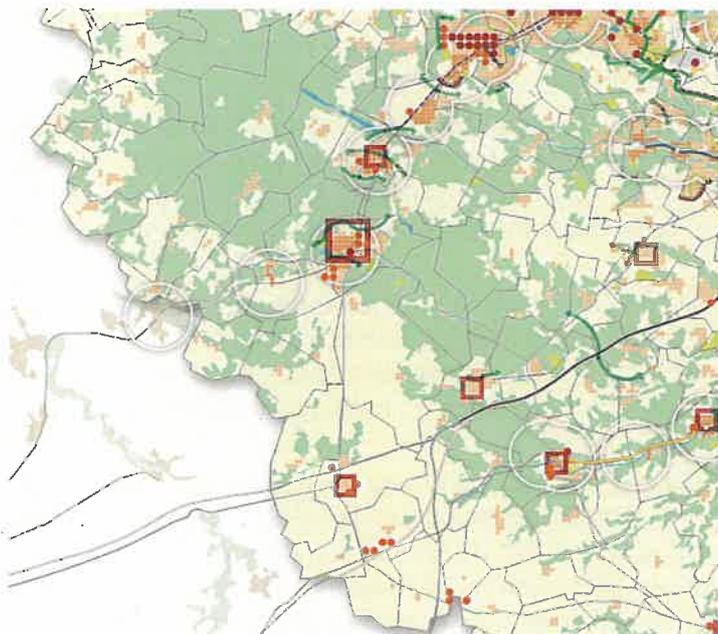
Avec 22% des consommations énergétiques, le **transport routier** est un important contributeur.

Avec 1,6 **voitures par ménage** en 2020 (moyenne Yvelines 1,38), la CCHVC ne déroge pas à la règle des territoires peu denses en matière d'équipement automobile. 71,9 % des trajets domicile-travail ont été réalisés avec la voiture particulière en 2017, soit 2,9 points de plus qu'en 2007. La communauté de communes semble cependant prendre plusieurs mesures nécessaires. Avec 1 point de charge pour 851 voitures en janvier 2021 (toute motorisation confondue), la CCHVC est plutôt aux avant-gardes dans les Yvelines (1 point de charge pour 1239 voitures). Le taux d'équipement en **voiture électrique** est également supérieur à celui du département (0,93% contre 0,64% en 2020).

Concernant le **vélo**, la **proportion de pistes cyclables et voies vertes par rapport au linéaire de route paraît légèrement en retrait** (6,3% contre 8,9% en moyenne dans les Yvelines), mais le nombre de places de stationnement vélo recensées en mars 2021 s'élève à 7,8 pour 1000 habitants contre 7,4 dans le département, ce qui est plutôt remarquable pour un territoire rural.

2.5 Les documents d'urbanisme ou d'orientation supérieurs

Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France



Extrait du SDRIF cartographie du Sud Yvelines

Document d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle régionale, le SDRIF s'inscrit dans la hiérarchie des normes d'urbanisme. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux que sont entre autres, les SCoT et les plans locaux d'urbanisme.

La carte repère les secteurs à fort potentiel de densification, **les secteurs d'urbanisation préférentielle** ou conditionnelle, sous forme de pastilles orange foncé, représentant un potentiel de 25 hectares chacune.

Ces secteurs ne sont pas représentés dans la CCHVC.

En revanche, des capacités d'urbanisation supplémentaires sont offertes pour les **secteurs de développement à proximité des gares** : Un Cercle blanc symbolisant 2 kilomètres de diamètre matérialisé en lien avec la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et partiellement de Chevreuse ; Le reste des communes étant considéré comme des **Bourgs, Villages, Hameaux (BVH)**.

Dans les pôles de centralité et les BVH, une possibilité d'extension de l'urbanisation de 5 % de l'espace urbanisé existe sur les communes.

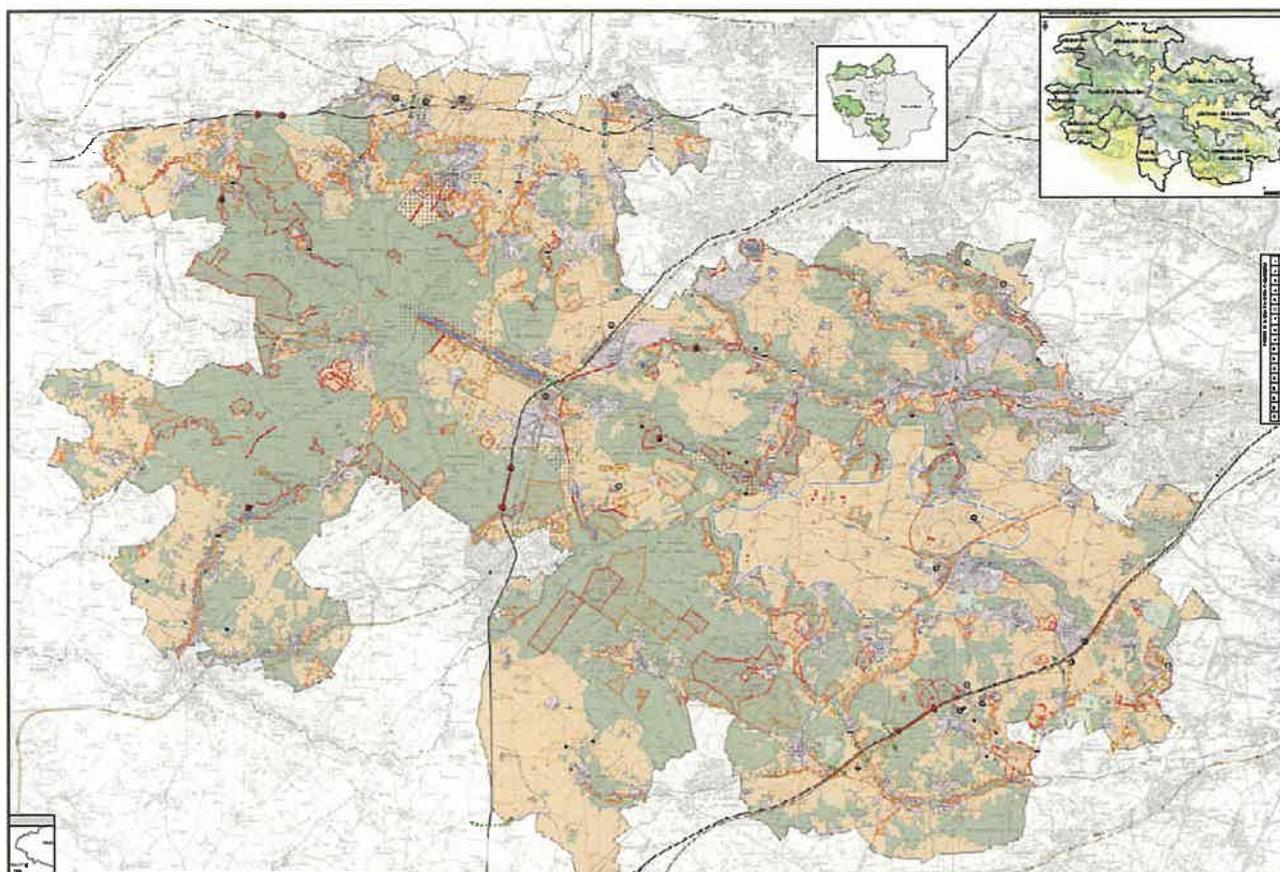
Les espaces agricoles sont de façon générale à préserver, doivent exclure (sauf exception) les constructions et installations autres que celles nécessaires à l'exploitation agricole.

La fragmentation de ces espaces doit être évitée, les activités agricoles favorisées, et les éléments, espaces et les milieux d'intérêt écologique et paysager identifiés et protégés.

Globalement, **les espaces naturels et forestiers doivent être préservés et accessibles au public.**

Le SDRIF précise qu'en dehors des **sites urbains constitués**, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée à moins de 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares.

2.6 Le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse :



Par décret en date du 3 novembre 2011, le nouveau périmètre du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse a été validé et la charte adoptée pour une durée de douze années.

Le périmètre du parc est de 53 communes : 10 communes dans l'Essonne et 43 dans les Yvelines. De plus, une dizaine de communes ont un statut de communes associées.

Les dix communes de la CCHVC font partie des communes historiques du PNR HVC.

Le document cadre affiche quatre axes thématiques, complétés par un axe transversal :

- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien
- Un territoire périurbain face au changement climatique
- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale
- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole
- Continuer d'être innovant ensemble

La Charte joue un rôle actif pour la protection des zones Natura 2000, la mise en œuvre des trames vertes et bleues sur son périmètre, la maîtrise de l'étalement urbain et assure ainsi la préservation de la biodiversité tout comme celle de l'activité agricole, en tant qu'activité économique.

Elle rappelle dans ses objectifs que les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU doivent remplir leurs obligations. Elle encourage les communes qui n'y sont pas soumises à tendre vers un **minimum de 10 % de logements sociaux**.

De plus, sur la question du logement, et dans le cadre de ses **enveloppes urbaines**, le PNR préconise une densité variant de 20 logements/ha, en centre-village peu dense, à 90 logements/ha pour des centres plus urbains.

2.7 Bilan logements

La collectivité compte trois communes (Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis) soumises à l'obligation de réaliser 25 % de logements sociaux. La commune de Chevreuse a été déclarée carencée lors de la triennale précédente :

Communes	Taux de LLS au 1 ^{er} janvier 2020
Chevreuse	12,4
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	21,39
Le Mesnil-Saint-Denis	11,02

En 2012, le taux de logements sociaux des communes non SRU était d'environ 4,2%.

2.8 Articulation avec les autres plans et schémas

Le Plan Climat Air Energie, (PCAET) est un document de planification à la fois stratégique et opérationnel, qui permet de mettre en lumière les enjeux climat-air-énergie sur le territoire, et les actions à mettre en œuvre. Il implique une coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire, et s'articule avec les documents d'urbanisme et de planification, ainsi qu'avec les démarches de développement durable.

- le PCAET doit prendre en compte le SCOT (le cas échéant), et la stratégie nationale bas-carbone
- le PCAET doit être compatible avec le SRCAE et le plan de protection de l'atmosphère (PPA) ;
- le PCAET doit être compatible avec le SDRIF

Par ailleurs, depuis le 1er avril 2021, les PLU(i) doivent être compatibles avec le PCAET (CU art 131-5). Ils constituent ainsi un levier essentiel à la mise en œuvre du PCAET. Au bout de 3 ans, les collectivités devront examiner et délibérer sur la nécessité de mettre en compatibilité le PLU avec le PCAET.

3. LES ENJEUX portées par l'Etat sur le territoire

3.1 La stratégie portée par l'État sur le territoire de la CCHVC

Soucieux de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibré visant à garantir le développement de chaque territoire, l'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopération avec les territoires urbains. Par leurs ressources et richesses naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, les territoires ruraux sont une force et une chance pour la France.

Le département des Yvelines est un territoire de transition qui intègre :

- une frange urbaine dense en première couronne de l'agglomération parisienne et un chapelet de zones urbanisées le long des principaux axes de communication : 85 communes du département sont incluses dans l'unité urbaine de Paris ;
- un vaste espace agricole et forestier, moins densément peuplé, soumis à une dynamique de périurbanisation forte et diffuse.

La ruralité yvelinoise se caractérise par l'importance :

- des espaces naturels agricoles et forestiers (30% de zones forestières, 39% de zones agricoles, deux parcs naturels régionaux), une filière agricole diversifiée et une forte influence rurale ;
- de la part des communes rurales sur le territoire départemental :
 - o 171 communes sont rurales sur les 262 du département des Yvelines ;
 - o elles représentent 65% de la superficie du département et 11% de la population ;
 - o 9 intercommunalités sur les 10 du département des Yvelines comptent au moins une commune rurale ;
- de l'influence urbaine et périurbaine sur les territoires ruraux.

L'influence rurale est très marquée sur le territoire de la communauté de communes « Haute vallée de Chevreuse » :

- 8 communes sur les 10 de la Communauté de communes sont rurales au sens du code général des collectivités territoriales : elles représentent 11 721 habitants, soit 45% de la population de la communauté de communes ; 8 communes de la CCHVC (Choisel, Dampierre, Lévis-saint-Nom, Milon, Saint-Forget, Saint Lambert, Senlisse et Le Mesnil-Saint-Denis) sont éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la CCHVC l'est également.

Les enjeux auxquels sont confrontées les communes rurales de la Communauté de communes concernent notamment l'accès aux services et aux soins. La proximité de l'unité urbaine de Paris et les liens qui existent entre zones rurales, zones périurbaines et zones urbaines créent aussi des besoins et enjeux spécifiques en termes de transports. L'État veille également à la mise en œuvre d'une politique du logement respectant les orientations en termes de mixité sociale.

En l'espace de cinq ans, le paysage de l'intercommunalité des Yvelines a profondément changé, en application des schémas régional et départemental de coopération intercommunale, issus des lois dites MAPTAM (loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République). Cette rationalisation permet aux communes et aux intercommunalités de concevoir des visions partagées du développement de leur territoire et d'offrir le meilleur service au meilleur coût pour leurs habitants.

3.2 Rappel des financements apportés par l'État sur la CCHVC entre 2017 et 2021

L'implication de l'État aux côtés des communes et des intercommunalités, en particulier au sein des territoires ruraux, se traduit aussi par la mobilisation des moyens financiers de la dotation de soutien à l'investissement local, créé par le gouvernement en 2016 pour relancer l'investissement public local, et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Entre 2017 et 2021, des financements de l'État ont ainsi été mobilisés à l'échelle de l'intercommunalité :

- 500 000 € pour le remplacement de l'éclairage public sur la commune de Chevreuse au titre de la DSIL plan de relance 2020.
- Financements TEPCV pour la Maison de l'Ecomobilité
- 5 511 € de DETR 2017 pour la mise aux normes PMR de la Micro-crèche Champmesnil de la Commune du Mesnil Saint Denis
- 15 000 € de DETR 2017 pour des travaux de restauration de sentes rurales et de chemins attribués à la CCHVC.
- 110 730 € de DETR 2017 pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaires sur la commune de Dampierre en Yvelines.
- 18 011 € de DETR 2017 pour la création d'une liaison douce entre Milon et St Lambert.
- 117 000 € de DETR 2017 pour des travaux de restructuration et de mise aux normes de l'école maternelle et primaire à St Lambert.
- 12 677 € de DETR 2018 pour l'acquisition de 11 TNI pour les écoles de Champmesnil et Bois du Fay commune du Mesnil Saint Denis.
- 18 872 € de DETR 2018 pour les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école des Sources de la commune de Lévis Saint Nom.
- 117 000 € de DETR 2018 pour des travaux d'aménagement extérieur de la piscine pour le SIVOM de la région de Chevreuse, situé à Chevreuse.
- 127 000 € de DETR 2019 pour l'aménagement d'une auberge dans le bâtiment situé 2 rue de la Maison Forte commune de Choisel.
- 23 882 € de DETR 2019 pour l'aménagement d'une liaison douce entre le chemin Jean racine (Chevreuse) et la D46 (commune de St Lambert) attribuées à la CCHVC.
- 8 118 € de DETR 2019 pour le déplacement d'un arrêt de bus et la construction d'un quai pour accessibilité PMR sur la commune du Mesnil Saint Denis.

- 23 787 € de DETR 2019 pour la création d'un chemin piétonnier route de Romainville sur la commune de Milon la Chapelle.
- 2 984 € de DETR 2019 pour le remplacement des fenêtres de la mairie de Milon la Chapelle.
- 127 600 € de DETR 2019 pour l'aménagement et la réhabilitation thermique de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse.
- 14 665 € de DETR 2020 pour la réalisation d'une piste de Pumptrack sur la commune de Lévis Saint Nom.

Afin d'atteindre les objectifs du présent contrat, une liste précise de projets présentés dans l'annexe financière et chacun dans une fiche action sont identifiés pour un financement au titre du présent contrat. Le dispositif des CRTE proposé par l'État aux intercommunalités dans la continuité des actions existantes et des priorités issues des comités interministériels aux ruralités, doit permettre, sur l'ensemble de la période de contractualisation (2021-2026) de :

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ;
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

L'État accompagne les intercommunalités dans l'élaboration de ces contrats et l'identification des projets qui seront mis en œuvre. Il s'inscrit aussi en partenariat avec les acteurs du territoire, dont le Conseil départemental des Yvelines.

Le contrat conclu avec la Communauté de communes doit donc permettre à celle-ci de structurer son action et de favoriser la coordination entre les partenaires du territoire, pour traiter les enjeux que rencontrent les communes rurales de l'intercommunalité et accompagner les projets identifiés sur la durée du contrat.

4. LES PROJETS DU TERRITOIRE DE LA CCHVC

Il s'agit ainsi pour la Communauté de communes de déployer un projet de territoire en cohérence avec l'élaboration du PCAET, afin de structurer les actions en matière de développement durable :

- Préservation de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine tout en contenant la consommation d'espace naturel, dans le respect des enveloppes urbaines du PNR ;
- Permettre l'évolution économique et le développement du tourisme en lien avec le PNR HVC ;
- Contenir la pression foncière aux portes de la capitale ;
- Accompagner les communes pour tendre vers la réalisation de 25 % de logements sociaux : Chevreuse, Saint-Rémy-les-Chevreuse et le Mesnil-Saint-Denis ;
- Engager le territoire dans la transition énergétique, y compris vers les mobilités douces.

Afin d'atteindre les objectifs du présent contrat, une liste précise de projets sont présentés dans l'annexe financière, et feront l'objet à terme d'une fiche action. Ces projets sont identifiés pour un financement au titre du présent contrat.

Les grands projets sur le territoire de l'EPCI :

4.1 Projets transversaux du territoire :

- Charte des Vaux de Cernay pour un accueil optimisé et peu impactant du tourisme sur un site fragile très attractif ;
- Le Projet Alimentaire Territorial, en lien avec la CART et la CCCY ;
- Expérimentation radars sonores automatiques ;
- Développement d'un réseau de pistes cyclables ;
- Entretien et création de liaisons douces ;
- Déploiement / modernisation de bornes de recharge électrique ;
- Coordination du déploiement de caméras de vidéoprotection ;
- Création d'une déchetterie intercommunale.

4.2 Projets spécifiquement portés par la CCHVC :

Tourisme & Loisirs

- Aménagement lié au tourisme (voiries, panneaux, parkings) ;
- Circuit des châteaux de la CC ;
- Sites majeurs CC ou proches de la CC ;
- Train touristique en vallée de Chevreuse ;
- Calèches autour du château de Dampierre.

Transport

- Mobilités douces, schéma directeur vélo ;
- Piétons, vélos, équidés ;
- Co voiturage ;
- Bus, TAD ;
- Bornes énergie ;
- Véhicule autonome RATP MILLA ;
- Mobilier urbain vélo.

Urbanisme

- Eco-Quartiers ;
- Urbanisme et PLUi ;
- Communes carencées ;
- Aménagement de centre-ville => manager de centre-ville.

Développement économique

- Revitaliser les centres bourg ;
- Coworking ;
- Plate-forme E-commerce ;
- Accompagnement start up dans le DD ;
- Commerces Bio, Marchés bios, locaux et artisanaux ;
- Epicerie locales et solidaires ;
- Projet Alimentaire Territorial.

4.3 Projets des communes :

Chevreuse

- Couverture de deux courts de tennis ;
- Agrandissement du centre de loisirs ;
- Aménagement de la salle de spectacle dans la salle polyvalente (gradins, scène, éclairage, coulisses) ;
- Création d'une Maison France Service.

Choisel

- Bilan thermique puis travaux de rénovation thermique de la mairie (isolation, huisseries, chauffage) ;
- Travaux de restauration et mise en valeur de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- Création de liaisons douces entre les hameaux et le bourg ;
- Etude et aménagement de prévention des inondations en collaboration avec le PNR-HVC et le SIAHVY ;
- Caméras de vidéoprotection.

Dampierre

- Rénovation énergétique de l'école (chaudière) ;
- Achat d'une fourgonnette hybride pour les services techniques ;
- Aménagement abords de la maison médicale, stationnement en sol perméable et végétalisation ;
- Audit et rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, foyer rural, tennis couvert) ;
- Etude de circulation/déplacements/stationnement dans le cadre du développement touristique du village ;
- Acquisition d'un 5e radar pédagogique + mise en réseau des radars de la commune (exploitation des données) ;
- Création d'une boutique ou galerie d'exposition au centre-bourg : réhabilitation et aménagement du local, restauration d'une devanture ancienne ;
- Enfouissement de 600m de réseaux aériens en ville ;
- Eclairage public : Passage au led de l'éclairage public suite à l'élaboration d'un schéma directeur de modernisation du réseau ;
- Restauration de l'Eglise Saint-Pierre (toiture, clocher, façade) ; expertise dans un premier temps ;
- Aménagement d'une place publique (Impasse de la Venelle de l'Etang) ;
- Végétalisation des deux cimetières du village ;
- Réalisation d'une Liaison douce (sente piétonnières) école- centre bourg ;
- Réhabilitation du toit d'un tennis couvert ;
- Caméras vidéoprotection.

Le Mesnil-Saint-Denis

- Gestion économe des ressources
- Etudes nécessaires à la création d'un nouveau cimetière et mise en œuvre du projet ;
- 2ème phase de l'EcoQuartier Sully (écoquartier de services sur le terrain de l'ex Bibliothèque Départementales des Yvelines) ;
- Création d'un Accueil collectif de mineurs (centre de loisirs) ;
- Etude de faisabilité sur réhabilitation ou reconstruction du Groupe scolaire du Bois du Fay ;
- Groupe scolaire Bois du Fay : Ecole élémentaire à réhabiliter énergétiquement + extension cantine, cuisine et réfectoire + fours de réchauffage pour passage liaison froide) + aménagement handicap et ascenseur ;
- Groupe scolaire Bois du Fay : Ecole maternelle, création d'un nouveau dortoir dans un ancien logement de fonction + découplage remplacement du chauffage ;
- Sécurisation urgente des deux GS dans le cadre du plan Vigipirate ;
- Château Mairie : Mise en œuvre du carnet d'entretien du château mairie par un plan de restauration et d'entretien maintenance : élimination des attaques de champignons et insectes xylophages, restauration des charpente et toiture, remplacement des fenêtres et isolation des combes et fenêtres, optimisation du chauffage par EnR (eau des douves) ;
- Château Mairie : Pont d'accès dormant, sécurisation et restauration urgente suite à effondrement du parapet dans les douves début juillet 2021 ;
- Communs du château : Réaffectation des lieux et réagencement des fonctions dédiées aux salles + Isolation renforcée, remplacement du système de chauffage ;
- Salle de sports Champagne SIVOM : cellules solaires thermiques souples pour chauffage des eaux des bassins _ + Douches solaires pour les vestiaires du stade de football ;
- Etudes des potentiels et ressources géothermiques du Mesnil pour ses habitants (puits canadien, géothermie) ;
- Accompagnement des habitants, entreprises et associations dans la gestion économe de leurs locaux (soutien et diagnostic ALEC) ;
- EnR : promotion des Groupement d'Intérêt économique pour mutualiser des fermes solaires ou EnR sur le toit des habitants ou entreprises ;
- Accompagnement du projet (privé) de nouvelle maison de retraite en substitution de l'EHPAD de Fort Manoir ;
- Participation au réaménagement d'une friche industrielle (Automotiv Lighting) en parc d'activité, intégrant une nouvelle déchetterie intercommunale ;

- Préservation et restauration de l'église du Mesnil affecter par des désordres structurels sur les murs et arcs ;
- Remise en état du monument aux morts pour éviter la dégradation irrémédiable des plaques commémoratives ;
- Etude de circulation, (voiries, trottoirs, stationnement et modes doux), sécurisation routière, passage en zone 30 km/h, chaussée partagée ;
- Aménagement de la coulée verte en circulation mode doux ;
- Création de bassin paysagé et d'assainissement écréteur de crue au Rodon (rue des trois villes)
- Maillage de la commune en pistes cyclables ;
- Création de tiers lieux et espace de co working ;
- Etude d'une maison de santé pluridisciplinaire (V2) ;
- Freecooling - Château Mairie ;
- Déploiement du réseau de caméras de surveillance.

Lévis Saint Nom

- Rénovation par tranches de l'éclairage public ;
- Liaison douce entre la RD 58 et les Essarts le Roi, environ 4km ;
- Confortement du centre village par des travaux de requalification urbaine, de modernisation des espaces sportifs et de loisirs, et par la construction d'un bar associatif ;
- Création d'un court de tennis couvert ;
- Rénovation énergétique de l'école et du centre polyvalent ;
- Caméras vidéoprotection.

Milon la Chapelle

- Rénovation chauffage Chapelle ;
- Rénovation énergétique mairie (porte, isolation toiture, chauffage) ;
- Enfouissement réseau télécom route de Romainville et route de la Chapelle ;
- Rénovation énergétique éclairage public Leds ;
- Sécurisation route de Romainville entre CD46 et Magny les Hameaux ;
- Caméras vidéoprotection.

Saint Forget

- Rénovation de l'éclairage public ;
- Amélioration énergétique des bâtiments communaux ;
- Rénovation toiture église ;
- Réaménagement centre village.

Saint Lambert

- Travaux de restauration de l'église ;
- Toiture du manoir ;
- Création d'une liaison cyclable ;
- Réhabilitation d'une ancienne Step ;
- Sécurisation D46 ;
- Caméras de vidéoprotection.

Saint Rémy les Chevreuse

- Déploiement de nouvelles mobilités autour de la gare incluant la finalisation du schéma cyclable ;
- Diagnostic et travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune ;
- La rénovation des équipements sportifs ;
- L'accueil des JO.

Senlisse

- Transformation du préau de l'école en salle communale polyvalente ;
- Terrain omnisport sur le terrain de tennis actuel trop vétuste ;
- Agrandissement du cimetière ;
- Enfouissement des réseaux par tranches ;
- Passage aux Leds pour l'éclairage public ;
- Rénovation des voutes intérieures de l'église St Denis de Senlis ;
- Assainissement Hameau de Garnes ;
- Aménagements de sécurité sur routes départementales RD91 et RD149 ;
- Mise en conformité Mairie / Ecole ;
- Caméras de vidéoprotection.

On constate des thématiques communes à plusieurs collectivités, qui pourront faire l'objet de mutualisation :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Rénovation de l'éclairage public,
- Pistes cyclables, et liaisons douces
- Création de courts de tennis,
- Végétalisation d'espaces,
- Videoprotection...

4.4 Projets privés impactant le territoire :

- Réhabilitation pour ouverture au public du Domaine de Dampierre.
- Projet agro-écologique expérimental de la Ferme des Néfliers.

5. LES ENJEUX ET LA STRATEGIE DE LA CCHVC - VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE

5.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique

La communauté de communes a entrepris de nombreuses démarches dans le cadre de la transition écologique et planifie de :

- Se doter d'un **Plan Climat Air Energie Territorial** structurant les actions de la CCHVC en matière de développement durable : Ce plan pourra porter sur des domaines aussi divers que la décarbonisation des bâtiments et équipements des communes, le développement des transports alternatifs à la voiture individuelle, les circuits courts, la mise en valeur des produits locaux et bio du territoire, etc. Il s'agira d'établir un état des lieux du territoire, de mener une concertation des parties prenantes, de définir une stratégie, des indicateurs et un suivi des actions.

Réduire la consommation énergétique du territoire :

- Valoriser et favoriser le recours au Conseil en Energie Partagé pour les communes bénéficiaires permettant de maîtriser puis diminuer les consommations des flux énergétiques ; engager la rénovation énergétique des bâtiments, en répondant notamment aux obligations (Décret tertiaire) ;
- Engager la **rénovation énergétique de bâtiments publics**, en répondant notamment aux obligations (Décret tertiaire)
- Valoriser et favoriser la présence d'un **espace FAIRE** et l'information faite aux habitants et entreprises, les programmes d'accompagnement (Défis de l'ALEC) et de valorisation des bonnes pratiques ;
- De mettre en place un accompagnement avec l'ALEC pour notamment organiser des balades avec caméras thermiques, des permanences locales ;
- De moderniser l'éclairage public : mise en place de LED, extension de nuit, capteurs, protection de la biodiversité ;
- De sensibiliser les entreprises sur la Transition écologique ;
- D'encourager la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

5.2 Promouvoir la mobilité durable

A) Transports

L'objectif est de développer une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle. Plusieurs actions sont menées ou envisagées comme :

- Suivre, adapter et développer le TAD en liaison avec Île-de-France Mobilités avec les communautés d'agglomération du territoire (Rambouillet-Territoires et Saint Quentin en Yvelines) pour permettre des liaisons entre elles ;
- Trouver un prestataire et mettre en place un système simple de bornes de recharge pour véhicules électriques (déploiement supplémentaire essentiellement sur les communes du Mesnil Saint-Denis, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et les sites touristiques). Évaluer la nécessité du maintien ou du retrait des véhicules CLEM en autopartage ;
- Développer le covoiturage et l'autopartage ;
- Expérimenter des véhicules autonomes à l'initiative de la RATP St Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse et pour relier la ferme des Néfliers à Levis à la gare de Coignières ;
- Sensibiliser & informer les habitants pour engager le report modal (Défi mobilité de l'ALEC).

B) Liaisons douces

L'objectif est de développer un véritable réseau de pistes cyclables en Vallée de Chevreuse, connectées avec les gares et les principaux pôles urbains, entretenir les chemins d'intérêt communautaire.

Il va s'agir de :

- Finaliser l'étude lancée en 2018 afin de définir un schéma directeur cyclable. Faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la faisabilité technique, définir les axes prioritaires pour élaborer un plan pluriannuel, rechercher et obtenir des subventions, choisir un maître d'œuvre et les entreprises, suivre les chantiers sur le terrain ;
- Préciser le périmètre concernant les voies douces d'intérêt communautaire et leur entretien, identifier sur le terrain les travaux nécessaires à leur pérennisation, faire établir des devis à partir de descriptifs fonctionnels, lancer des appels d'offre ou des consultations, suivre et réceptionner les travaux ;
- Sécuriser et déployer la signalétique des aires de stationnements vélo et des voies partagées ;
- Mettre en œuvre la Charte des Vaux de Cernay pour accès et stationnement au site.

5.3 Encourager une gestion économe des ressources

Dans ce domaine l'EPCI encouragera :

- Le déploiement des énergies renouvelables, réseau de chaleur biomasse ;
- La réalisation d'une étude Energie Renouvelable : Biomasse, Méthanisation, Géothermie ;
- Les travaux sur les panneaux photovoltaïques en toiture ;
- La récupération de la température des eaux du château du Mesnil-Saint-Denis pour chauffage sur site (en étude avec l'ALEC).

5.4 Protéger la biodiversité et la zéro artificialisation nette

L'EPCI abrite les projets de :

- L'EcoQuartier Sully sur la commune du Mesnil-Saint-Denis en étape deux de la labellisation : deuxième site du projet ;
- La renaturation de l'Yvette portée par le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse ;
- De végétalisation des cimetières et des espaces publics.

6. LES ENJEUX ET LA STRATEGIE DE LA CCHVC - VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

6.1 Le soutien aux filières

L'EPCI souhaite encourager la filière agricole du territoire, notamment à travers la labellisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Sud Yvelines, en lien avec la CART et la CCCY. Le PAT permettra (en lien avec les plans nationaux et régionaux concernés) la structuration de l'économie agricole et alimentaire sur le territoire, ainsi que le maintien et le partage de la valeur ajoutée, le développement de l'agriculture et la consolidation de filières territorialisées.

Le projet doit prendre en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale (dont la lutte contre le gaspillage), sociale, éducative, culturelle et santé. Il doit obligatoirement mener des actions concernant l'approvisionnement de la restauration collective (loi Egalim).

6.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques

L'EPCI encouragera :

- La création d'espaces de coworking dans l'économie durable ;
- Attirer les « start up » innovantes dans l'économie durable ;
- Reconvertir l'espace Fiat au Mesnil pour une déchetterie intercommunale, une ressourcerie et un tiers lieu ;
- La numérisation des collectivités.

6.3 Pour une agriculture durable et locale

La CCHVC collabore avec la Communauté d'Agglomération Rambouillet-Territoires et la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines sur le Projet Alimentaire Territorial.

6.4 Le soutien à l'emploi

La communauté de communes de la Haute vallée de Chevreuse fait partie du périmètre d'action du Bassin d'emploi Sud-Ouest Francilien. Six bassins d'emploi ont été créés en 2018 pour la Région Île-de-France.

Les Intercommunalités sont membres du comité de pilotage restreint de ce bassin d'emploi.

Trois axes de travail ont été fixés par le comité restreint en date du 04 mars 2021 :

- le soutien à l'investissement pour les entreprises ayant des projets ;
- le soutien aux entreprises en difficulté et aux secteurs durablement impactés par la crise ;
- l'aide à l'embauche, notamment des jeunes à travers la garantie jeune, le soutien à l'apprentissage et de la formation.

7. LES ENJEUX ET LA STRATEGIE DE LA CCHVC - VOLET COHESION DES TERRITOIRES

7.1 La reconquête des centre-bourgs

Il s'agira, à l'échelle de la CCHVC, de :

- Favoriser l'atteinte des objectifs triennaux de logements sociaux pour les communes soumises au dispositif SRU : Chevreuse, Le Mesnil, Saint-Rémy-lès-Chevreuse ;
- Agir sur les commerces de proximité, et l'aménagement des espaces publics ;
- Soutenir les commerces Bio qui souhaitent se lancer ;
- Soutenir les marchés bio, et les épiceries locales solidaires.

7.2 L'amélioration de l'offre de services au public

Il existe plusieurs projets :

- Sécurisation des groupes scolaires ;
- Sécurisation des biens et des personnes : mailler le territoire de la Communauté de commune par un réseau de caméras de vidéoprotection, complémentaire des dispositifs locaux. Affiner avec le bureau d'études les emplacements, les technologies appropriées et l'optimisation des coûts ;
- Création d'une Maison France Service à Chevreuse qui regroupera neuf opérateurs ;
- Rénovation du gymnase au Mesnil (SIVOM).

Mutualisations : mutualiser, à la carte si nécessaire, les marchés publics, les moyens humains et techniques dans des domaines prioritaires afin de gagner en efficacité et effectuer des économies d'échelle en :

- Mutualisant l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent ;
- Passant un marché à bons de commandes commun pour l'éclairage public (évolution et maintenance plus éclairage de Noël) : avec l'aide d'Ingénieur'Y, la CCHVC élabore le cahier des charges et lancer l'appel d'offre à l'automne 2021 ;
- Mutualisant l'achat et la maintenance de matériels informatiques et bureautiques : recenser l'existant et les besoins dans les communes, en tirer un catalogue unique, faire un/des appel(s) d'offre pour un fournisseur et une société de maintenance ;
- Mutualisant les contrôles réglementaires : lister tous les contrôles réglementaires récurrents à effectuer selon la taille des communes (extincteurs, hydrants, infrastructures sportives etc.), cahier des charges puis appel d'offres, programmer et suivre les contrôles sur le terrain ;
- Mutualisant le matériel et les moyens humains des services techniques pour les communes qui y sont prêtes : actualiser le recensement des matériels disponibles dans les différentes communes, créer un pool d'agents des services techniques managé par un responsable commun, trouver la formule juridique de portage adéquate ;
- Se dotant d'un garde-champêtre pour assurer le maintien de l'ordre sur les communes qui ne disposent pas de police municipale.

7.3 Le développement de l'accès au numérique

L'EPCI souhaite :

- Encourager le développement du numérique dans les écoles ;
- Travailler à l'amélioration de la couverture THD mobile ;
- Encourager le déploiement de la télémédecine (en lien avec l'ARS).

7.4 Le patrimoine et l'accès à la culture

Plusieurs projets sont en cours sur le territoire dont :

- La Charte des Vaux de Cernay a vocation à valoriser la fréquentation de ce site patrimonial fragile en permettant notamment une réorganisation du stationnement et une amélioration de la mobilité des trois communes Dampierre, Senlisse et Cernay la ville ;
- Le projet patrimonial et touristique du château de Dampierre qui a déjà permis la réouverture des parc et jardins : la rénovation du château en cours depuis plusieurs mois devrait permettre la réouverture au public de l'édifice d'ici 2022 ;
- La relocalisation du siège du PNR HVC à la ferme de Beaurain au Mesnil-Saint-Denis.

7.5 La politique sportive

Les projets du territoire, communes et intercommunalité, visent à conforter le dynamisme des activités sportives. Dans la perspective des JO 2024, encourager l'accueil d'épreuves, l'accueil des athlètes (entraînements) et leurs familles.

8. ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou de son représentant et de la Présidente de la Communauté de communes de Haute vallée de Chevreuse. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

9. CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions concernées.

La convention d'initialisation pourrait définir dans quelles conditions les acteurs qui concourent au développement du territoire pourraient composer un comité des partenaires, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : acteurs économiques, société civile, CEREMA, etc.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par la convention d'initialisation ou le comité de pilotage.

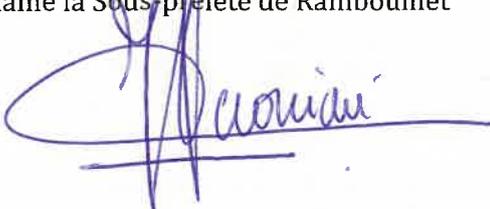
Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

10. COMMUNICATION

Les signataires du contrat s'engagent ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Rambouillet le 15/10/2021.

<p>Pour le Préfet Madame la Sous-préfète de Rambouillet</p>  <p>Hélène GERONIMI</p>	<p>La Présidente de la Communauté de communes Haute vallée de Chevreuse</p>  <p>Anne GRIGNON</p> <p>Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse 9 Grande Rue 78720 Dampierre-en-Yvelines Tél. 01 30 52 83 83 cchvc78@orange.fr</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

INDEX

INTRODUCTION	2
1. LE PROJET POLITIQUE DE LA CCHVC	3
2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE	5
2.1 Les compétences intercommunales.....	5
2.2 Principales caractéristiques du territoire	6
2.3 Plan du territoire	6
2.4 Les indicateurs de transition écologique sur la CCHVC.....	7
2.5 Les documents d'urbanisme ou d'orientation supérieurs.....	8
2.6 Le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse :	9
2.7 Bilan logements	10
2.8 Articulation avec les autres plans et schémas	10
3. LES ENJEUX portées par l'Etat sur le territoire	10
3.1 La stratégie portée par l'Etat sur le territoire de la CCHVC	10
3.2 Rappel des financements apportés par l'Etat sur la CCHVC entre 2017 et 2021	11
4. LES PROJETS DU TERRITOIRE DE LA CCHVC	12
4.1 Projets transversaux du territoire :	12
4.2 Projets spécifiquement portés par la CCHVC :	13
4.3 Projets des communes :	13
4.4 Projets privés impactant le territoire :	16
5. LES ENJEUX et la strategie de la CCHVC - volet TRANSITION ECOLOGIQUE	16
5.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique.....	16
5.2 Promouvoir la mobilité durable	17
5.3 Encourager une gestion économe des ressources.....	17
5.4 Protéger la biodiversité et la zéro artificialisation nette	17
6. LES ENJEUX et la strategie de la CCHVC - volet DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	18
6.1 Le soutien aux filières	18
6.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques.....	18
6.3 Pour une agriculture durable et locale.....	18
6.4 Le soutien à l'emploi	18
7. LES ENJEUX et la strategie de la CCHVC - volet COHESION DES TERRITOIRES	18
7.1 La reconquête des centre-bourgs.....	18
7.2 L'amélioration de l'offre de services au public.....	19
7.3 Le développement de l'accès au numérique	19
7.4 Le patrimoine et l'accès à la culture	19
7.5 La politique sportive	19
8. Rôle et composition du COMITE DE PILOTAGE	19
9. Création d'un COMITE DES PARTENAIRES ou d'une instance en tenant lieu	20
10. COMMUNICATION	20
ANNEXES	21

